

Tunis, le 15 Mai 1979

CIRCULAIRE D'INFORMATIONS

Objet :

- I - Résultats de l'Assemblée Générale du 6 Avril 1979
- II - Assemblée Générale Elective du 15 Juin 1979
- III - Union des Médecins Arabes et XVIIIème Congrès des Médecins Arabes à Tunis.
- IV - Informations diverses.

I - RESULTATS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 AVRIL 1979

Au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 6 Avril 1979, afin d'étudier avec le corps médical, la situation relative à l'exercice de la profession médicale, la motion suivante a été adoptée par l'Assemblée et a été adressé à Monsieur le Ministre de la Santé Publique.

"Les médecins Tunisiens : 1 - expriment leur vive préoccupation
"devant les difficultés qui ne cessent d'entraver l'exercice de
"leur profession et dont la solution dépend des autorités sani-
"taires.

" 2 - appellent à une réforme urgente de
"la Loi de Mars 1958 quant à l'organisation et l'exercice de la
"Médecine en Tunisie, notamment en ce qui concerne la procédure
"disciplinaire, la décentralisation et le renforcement des struc-
"tures de travail du Conseil de l'Ordre afin de lui permettre d'as-
"surer ses prérogatives dans les meilleures conditions.

" 3 - appellent à la réorganisation du sec-
"teur de la médecine d'entreprise qui doit rester, conformément aux
"termes et à l'esprit de la Loi une médecine exclusivement préven-
"tive.

" Ils demandent l'institution dans les plus
"brefs délais d'une Commission paritaire chargée du contrôle de la
"répartition des conventions.

.../...

"révisio
"de Déor
"mandes

4 - s'étonnent que la Commission de
rifs médicaux prévus par l'article 38 du Code
, ne se soit pas réunie malgré les multiples de-
Conseil de l'Ordre.

Ils estiment que l'absence de convo-
cations de cette commission et l'évolution du coût de la vie cons-
tituent des circonstances particulières dont il est légitime de
tenir compte.

5 - attirent l'attention des pouvoirs
publics sur la situation précaire des médecins attachés et des
médecins contractuels et estiment qu'ils doivent bénéficier d'une
stabilité et d'une revalorisation de leurs conditions morales et
matérielles d'exercice".

Par ailleurs, il a été décidé au cours de
cette même Assemblée, d'informer dorénavant le corps médical de
toutes les sanctions infligées par le Conseil de Discipline à un
médecin condamné par ledit Conseil pour infraction au Code de Déon-
tologie.

L'Assemblée Générale a estimé que la publi-
cation des verdicts du Conseil de Discipline ne pourra que renforcer
l'action disciplinaire qui nous est dévolue.

II - ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU 15 JUIN 1979

Conformément aux articles 18, 18 bis et 23
de la Loi, relative à l'organisation des professions médicales du
15 Mars 1958, l'Assemblée Générale Elective se tiendra le :

- VENDREDI 15 JUIN 1979 à 19 heures -
Maison du Médecin : 18, rue de Russie - Tunis

Au cours de cette Assemblée il sera pro-
cédé au renouvellement du tiers sortant du Bureau du Conseil de
l'Ordre. Quatre (4) postes sont à pourvoir. Seuls sont éligibles
les médecins de nationalité tunisienne, inscrit au Tableau de l'Or-
dre depuis au moins 3 ans et âgés de 30 ans au moins.

Le vote par correspondance étant prévu, il
est demandé aux confrères voulant faire acte de candidature de s'a-
dresser PAR ECRIT au Président du Conseil de l'Ordre. Dernier délai
du dépôt des candidatures : 28 MAI 1979.

Il est rappelé aussi que les candidatures
peuvent être faites le jour de l'Assemblée Générale.

.../...

III - UNION DES MEDECINS ARABES ET XVIIIème Congrès DES MEDECINS ARABES A TUNIS.

L'Union des Médecins Arabes, lors de la réunion extraordinaire qu'a tenue son Conseil d'Administration, a procédé aux modifications suivantes concernant sa situation :

- 1 - Transfert du Siège de l'Union des Médecins Arabes à Tunis (et provisoirement à la Maison du Médecin, 18, rue de Russie à Tunis - Tél : 242-776 et 245-067).
- 2 - Election du Secrétaire Général du Conseil de l'Ordre des Médecins, Dr Hamouda BEN SLAMA, au poste de 1er adjoint du Secrétaire Général chargé des Affaires administratives et financières.
- 3 - Election du Dr M'Hamed BEN SALAH au poste de Trésorier de l'Union.
- 4 - Faire du prochain Congrès de l'Union des Médecins Arabes qui se tiendra à TUNIS du 22 au 24 Octobre 1979, un congrès important qui permettra d'introduire des modifications fondamentales en ce qui concerne le fonctionnement de l'Union des Médecins Arabes et le développement de ses structures afin de pouvoir s'adapter à l'évolution de la médecine dans le Monde Arabe.

Le prochain Congrès de l'Union des Médecins Arabes revêt donc, pour le corps médical Tunisien une double importance :

1 - au niveau de sa préparation, de l'accueil fraternel que nous devons à nos confrères Arabes et de la qualité du niveau scientifique que nous devons accorder à ce Congrès

2 - au niveau des décisions et de l'orientation nouvelle qui doivent donner un essor aux activités médicales dans le Monde Arabe.

Votre participation massive à ce Congrès est absolument indispensable pour montrer que le médecin Tunisien est en mesure d'être à la hauteur de ses responsabilités et de relever tous les défis. Dans quelques jours, des bulletins d'inscriptions à ce congrès vous parviendront.

Par ailleurs, nous nous proposons d'organiser pendant la tenue du Congrès, une soirée où un médecin tunisien recevra à son domicile quelques confrères arabes ainsi que leurs épouses.

Nous demandons aux confrères tunisiens qui seraient en mesure de participer à cette soirée et de recevoir en invités pour une soirée leurs homologues arabes de nous le faire savoir et de nous dire le nombre approximatif d'invités qu'ils pourraient recevoir.

.../...

IV - INFORMATIONS DIVERSES

- 1 - XVIème Congrès de dermatologie : le XVIème congrès de l'Association des Dermatologistes et Syphiligraphes de langue française aura lieu à Tunis au Palais des Congrès du 1er au 3 Juin 1979. Les confrères intéressés par la participation à ce congrès sont invités à contacter le Président du Congrès : Prof.M.R.GHARBI
Service de Dermatologie - Hôp. Ch.Nicolle - Tunis -tél : 261.321.
- 2 - Les confrères intéressés par un abonnement à la Revue Médicale Arabe publiée par l'Union des Médecins Arabes peuvent s'adresser au Conseil de l'Ordre des Médecins.
- 3 - Des exemplaires du "Mémento thérapeutique de Tunisie - 1979 " sont disponibles au Conseil de l'Ordre des Médecins.

Tunis, le 15 Mai 1979

Le secrétaire Général,

Dr. Hamouda BEN SLAMA